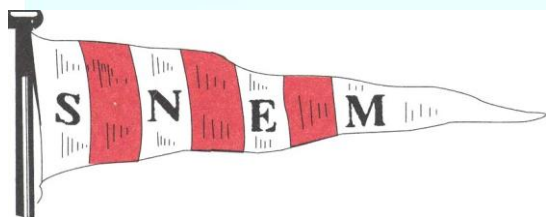


5ème Challenge « Les Voiles de l'Estaque »



10 Décembre 2023

21 Janvier 2024

4 Février 2024

18 Février 2024

17 Mars 2024

Informations
SNEM - Section voile
L'Estaque
13016 Marseille
Tél. : 04 91 46 01 40
06 33 34 04 77
www.snem.pro
Mail : voile@snem.org



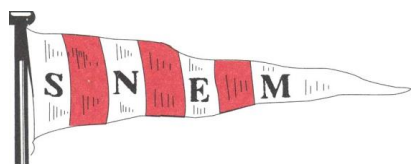
Challenge « Les Voiles de l'Estaque » 2023/2024

PROGRAMME ET AVIS DE COURSE

Le Challenge des voiles de l'Estaque est organisé par la
Société Nautique Estaque Mourepiane

- 1^{ère} course : 10 Décembre 2023
- 2^{ème} course : 21 Janvier 2024
- 3^{ème} course : 4 Février 2024
- 4^{ème} course : 18 Février 2024
- 5^{ème} course : 17 Mars 2024

Remise des prix : Vendredi 22 Mars 2024



C.V.E
SNEM
L'Estaque
131016 MARSEILLE
Tél : 04.91.46.01.40
SMS : 06.33.34.04.77
voile@snem.org
www.snem.pro

L'ÉPREUVE SERA RÉGIE PAR LES RÈGLES SUIVANTES :

- Les règles de course ISAF RCV 2021/2024
- Les règles Osiris Habitable 2023
- Les prescriptions FFV
- Les instructions de course

Chaque règle énumérée prévaut la précédente

CLASSES ADMISES :

La régata est ouverte à tous les OSIRIS ayant un certificat ou étant répertoriés dans le guide 2023 OSIRIS Habitable de la FFVoile.

INSCRIPTIONS :

. A partir du 10 Novembre 2023 et jusqu'au vendredi précédent chaque course

. Pas d'inscription possible la veille et le jour même

. Les inscriptions se font en ligne. Pas d'inscription au club.

. Frais de participation pour toutes les courses : 170 € TTC, chèque à l'ordre de SNEM, virement possible, RIB sur notre site internet

. Il est possible de s'inscrire pour une seule course : 60 € TTC, chèque à l'ordre de SNEM, virement possible, RIB sur notre site internet

. Si votre équipage est constitué de 50 % de jeunes de moins de 25 ans, les frais de participation pour toutes les courses sont 120 € TTC

INSTRUCTIONS DE COURSE ET PARCOURS :

Elles seront disponibles sur notre site internet : www.snem.pro

Pas d'édition au club

HEURE DE SIGNAL D'ATTENTION DE LA COURSE : 11 H

CLASSEMENT :

Décompte des points, système à minima : le classement général se fera par addition des points de chaque course, avec déduction de la plus mauvaise si 3 courses au moins ont été validées.

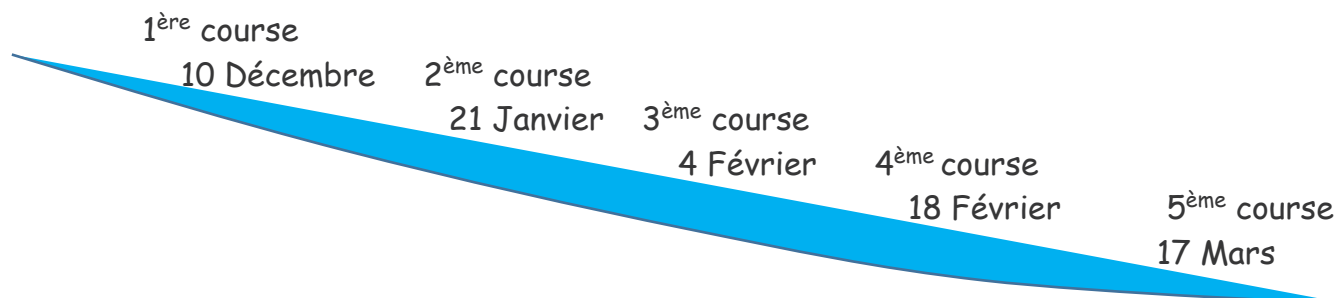
Classement Ecole de Voile à partir de 5 bateaux inscrits

Classement d'un bateau au challenge à partir de 2 courses courues

LA LICENCE EST OBLIGATOIRE POUR TOUT L'ÉQUIPAGE. Tout bateau qui n'aura pas l'intégralité de son équipage licencié ne sera pas classé.

Annexes aux Instructions de course

4ème Challenge « Les Voiles de l'Estaque »



Lieu : Rade de Marseille

Autorité organisatrice : SNEM

1.1 Navigation nocturne

A partir de l'heure légale du coucher du soleil les règles du RIPAM s'appliquent.

2 Emplacement du tableau officiel

Entrée de l'école de voile de la SNEM.

4.1 Emplacement du mât de pavillons

Mât devant l'école de voile.

5.1 Programme des courses

1 parcours par jour.

5.2 Heure du signal d'avertissement de la première course

Pour toutes les courses, mise à disposition à: **11h00**

6 Définition des pavillons de classe

En course chaque bateau arborera dans son pataras une flamme en fonction de son groupe de départ.

Groupes de départ :

- Groupe 1 : Flamme Noire : OSIRIS 1 : D (de 0 à 22 Brut) et R2
- Groupe 2 : Flamme Blanche : OSIRIS 2 : D (+ de 22 en Brut)
- Groupe 3 : Flamme Rose : A - B - C - L et R 1
- Groupe 4 : Flamme Jaune : R3 et R4
- Groupes Confondus : Flamme numérique n°3 : départ commun à tous les groupes.

7 Définition de la zone de départ

Rade Nord de Marseille.

8.1 Description des parcours

Voir annexes parcours.

8.2 Signal identifiant le parcours à effectuer

Numéro visible sur le bateau comité.

8.3 Description des parcours réduits

Pour les parcours : **4, 5, 8, 11, 17, 18, 19**

- a) Une réduction pourra avoir lieu lors du premier passage à la bouée de l'Estaque. Elle sera signalée par les pavillons S et Bleu clairement en vue sur la digue de l'Estaque ou sur le bateau arrivée sous le pavillon des séries concernées. Si la réduction concerne toutes les classes, seuls les pavillons S et Bleu seront hissés. La bouée de l'Estaque qui sera dans ce cas-là, la bouée d'arrivée est à laisser à bâbord pour les parcours **5, 8, 11 et 17**, et à tribord pour les parcours **4, 18 et 19**.
- b) Un pointage pourra être établi au passage de la bouée de l'Estaque. Le comité de course a la possibilité de l'utiliser, pour le classement de la course, si aucun bateau de la classe ne termine dans les temps.

9.1 Définition des marques :

- Départ : bouée rose
- Dégagement : bouée jaune
- Parcours :
 - Bouée de l'Estaque : bouée orange
 - Bouée de Niolon : bouée orange
 - Bouée de Carry : «Marque spéciale» Est de la réserve marine de la Côte Bleue
 - Canoubier et Sourdaras (1 seule marque) : Tourelles Ouest
- Changement de parcours : bouée jaune
- Arrivée :
 - Bouée rose pour les parcours côtiers
 - Bouée blanche pour les parcours 1, 2 et 3

Voir description des marques à la fin des parcours.

10 Définition des zones considérées comme non prioritaires

Conforme aux spécificités des affaires Maritimes de la rade de Marseille (voir annexes en dernière page)

11 Départ

Signal	Pavillon et signal sonore	Minutes avant le signal de départ
Avertissement	Pavillon de classe : un signal sonore Flamme n°3 si départ commun à tous les groupes	5
Préparatoire	Pavillon P, I, U ou noir : un signal sonore	4
Une minute	Amenée du pavillon préparatoire : un signal sonore	1
Départ	Amenée du pavillon de classe : un signal sonore	0

11.1 Définition de la ligne de départ

Entre le mât du bateau comité arborant un pavillon orange et une bouée rose.

11.3 Délai pour prendre le départ

Tout concurrent qui n'aura pas pris le départ dans les 15 minutes après le signal de départ sera considéré comme non partant.

13 Définition de la ligne d'arrivée

• *Parcours côtiers* : la ligne d'arrivée est matérialisée par une bouée rose située à 1/4 nautique dans le sud-est du phare rouge de l'entrée nord du Port de commerce

ET

➤ un pavillon bleu situé sur la digue du large

OU

➤ un pavillon bleu sur un bateau (voilier ou semi-rigide)

Sens de passage de la bouée d'arrivée: La bouée d'arrivée est à laisser à bâbord pour tous les parcours sauf pour les parcours 13 et 15 où la bouée sera à laisser à tribord.

• *Parcours 1,2 et 3* : la ligne d'arrivée est matérialisée par une bouée blanche et un pavillon bleu sur le bateau arrivée.

14 Système de pénalités

Application de la règle 44.1 et 44.2

15.1 Heure limite du premier bateau pour finir

16h30

15.2 Temps limite pour finir après le premier

Tout voilier finissant après l'heure limite fixée en 15.1 et moins de 45 minutes après l'arrivée du premier bateau de son groupe (qui finit avant l'heure limite) sera classé.

16.3 Emplacement du local du comité de réclamation et délai

Réclamation et reconnaissance d'infraction à déposer dans les locaux de la SNEM (école de voile) au plus tard 1h30 après l'arrivée du dernier bateau de la série concernée.

17.1 Nombre de courses à valider pour «Le Challenge des Voiles de l'Estaque»

2 courses doivent être validées pour valider la compétition.

17.3 Système de calcul

Temps sur distance

18.3 Canal de vacation radio

Veille VHF obligatoire sur canal 77

19 Abandon

Tout abandon devra être signalé, obligatoirement au comité de course, par VHF canal 77

Ou par téléphone au **06.33.34.04.77**

22 Identification des bateaux officiels

Pavillon de la SNEM.

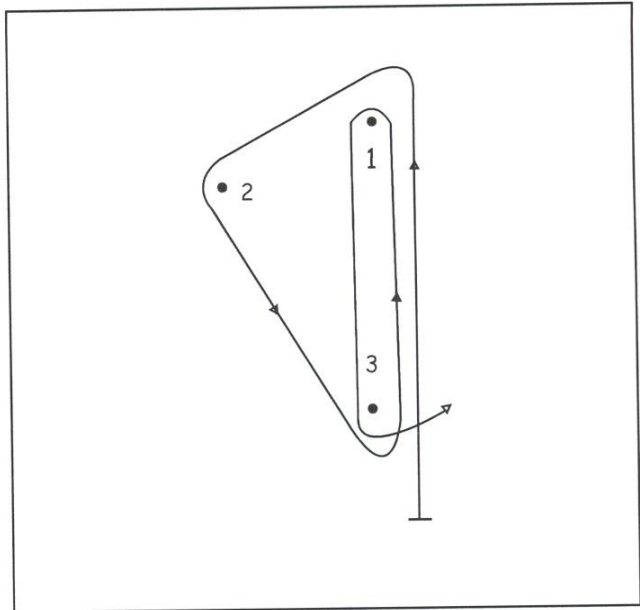
22 Mars 2024 : Remise des prix

PARCOURS

Parcours N° 1

Parcours olympique :

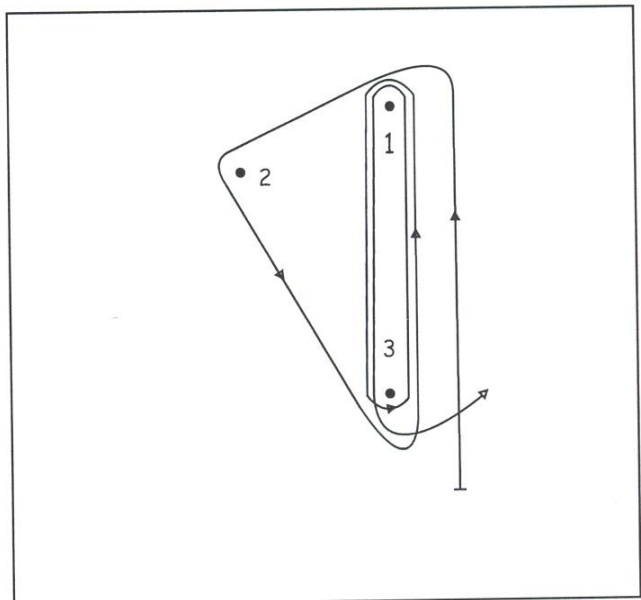
- Départ
- Bouée 1
- Bouée 2
- Bouée 3
- Bouée 1
- Bouée 3
- Arrivée



Parcours N° 2

Parcours super-olympique

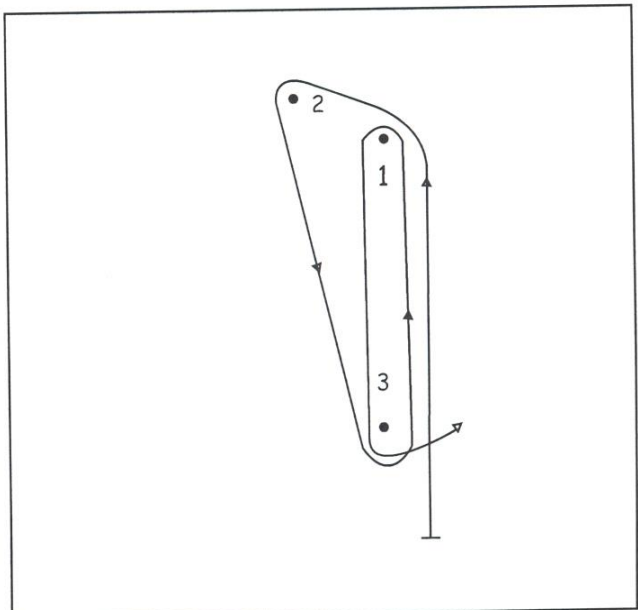
- Départ
- Bouée 1
- Bouée 2
- Bouée 3
- Bouée 1
- Bouée 3
- Bouée 1
- Bouée 3
- Arrivée



Parcours N° 3

Parcours Banane

- Départ
- Bouée 1
- Bouée 2
- Bouée 3
- Bouée 1
- Bouée 3
- Arrivée



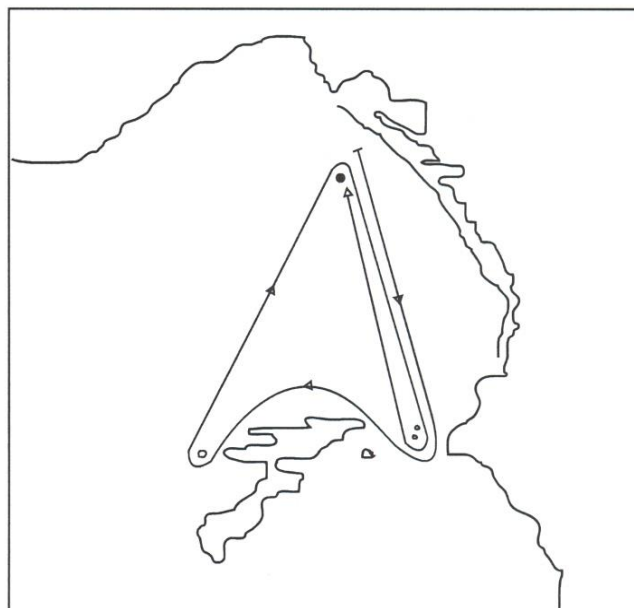
Parcours N° 4

- Départ (rade nord)
- Bouée de dégagement éventuelle
- Canoubier et Sourdaras (tribord)
- Ilôt Tiboulén (tribord)
- Bouée Estaque (tribord)
- Canoubier et Sourdaras (tribord)
- Arrivée (bouée à babord)

DISTANCE :

Normal : 19 MN

Réduit : 11 MN



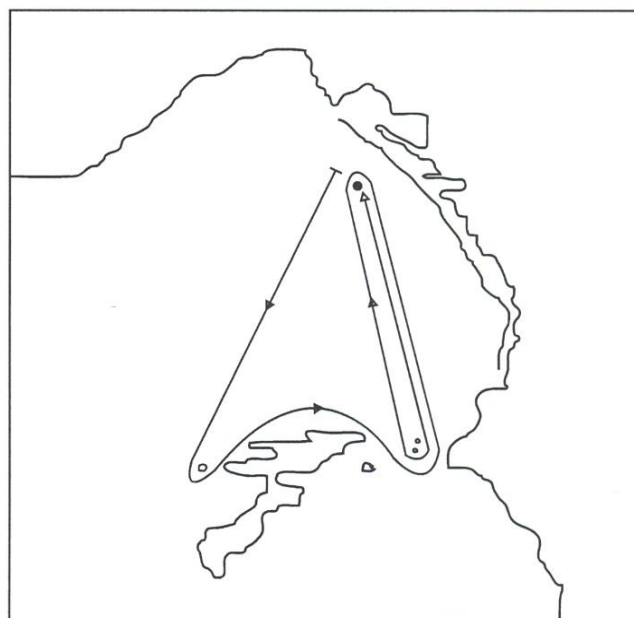
Parcours N° 5

- Départ (rade nord)
- Bouée de dégagement éventuelle
- Ilôt Tiboulén (bâbord)
- Canoubier et Sourdaras (bâbord)
- Bouée Estaque (bâbord)
- Canoubier et Sourdaras (bâbord)
- Arrivée (bouée à babord)

DISTANCE :

Normal : 19 MN

Réduit : 11 MN

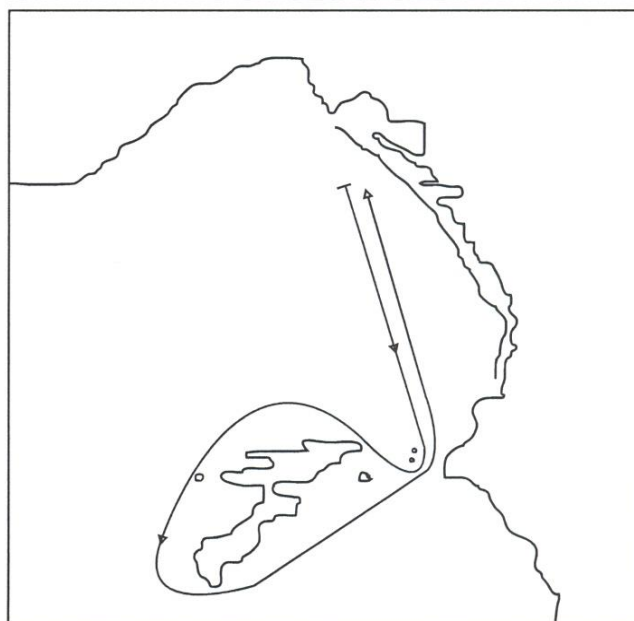


Parcours N° 6

- Départ (rade nord)
- Bouée de dégagement éventuelle
- Canoubier et Sourdaras (tribord)
- Frioul et dépendances (bâbord)
- Canoubier et Sourdaras (bâbord)
- Arrivée (bouée à babord)

DISTANCE :

Longueur : 14 MN



Parcours N° 7

- Départ (rade nord)
- Bouée de dégagement éventuelle
- Canoubier et Sourdaras (tribord)
- Frioul et dépendances (tribord)
- Canoubier et Sourdaras (bâbord)
- Arrivée (bouée à babord)

DISTANCE :

Longueur : 14 MN



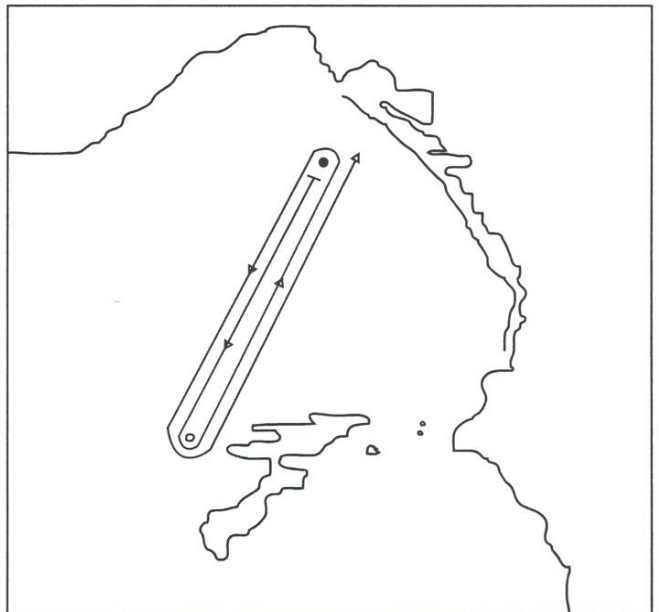
Parcours N° 8

- Départ (rade nord)
- Bouée de dégagement éventuelle
- Ilôt Tiboulén (bâbord)
- Bouée Estaque (bâbord)
- Ilôt Tiboulén (bâbord)
- Arrivée (bouée à babord)

DISTANCE :

Normal : 16 MN

Réduit : 8 MN

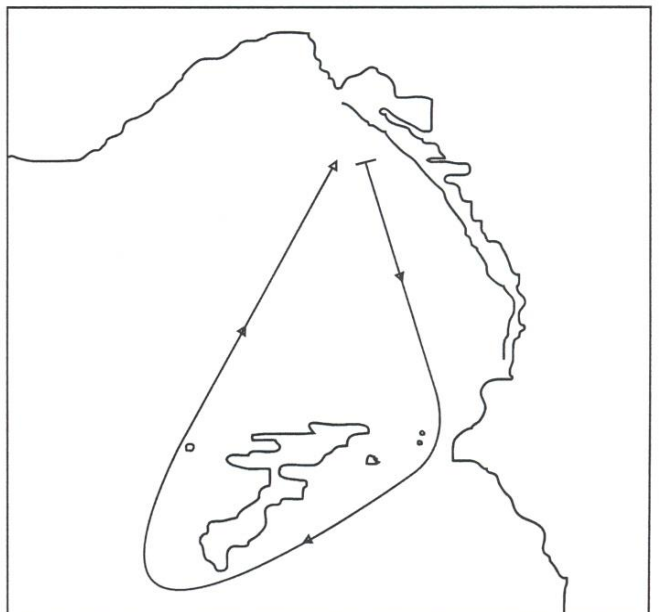


Parcours N° 9

- Départ (rade nord)
- Bouée de dégagement éventuelle
- Canoubier et Sourdaras (tribord)
- Frioul et dépendances (tribord)
- Arrivée (bouée à babord)

DISTANCE :

Longueur : 12 MN

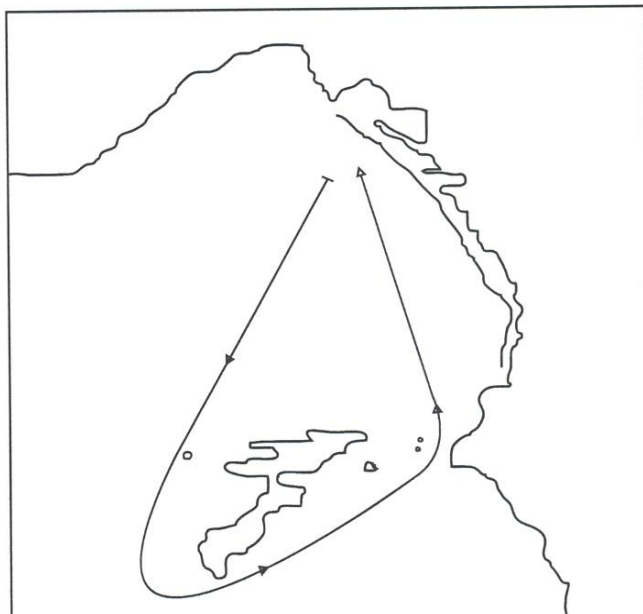


Parcours N° 10

- Départ (rade nord)
- Bouée de dégagement éventuelle
- Frioul et dépendances (bâbord)
- Canoubier et Sourdaras (bâbord)
- Arrivée (bouée à babord)

DISTANCE :

Longueur : 12 MN



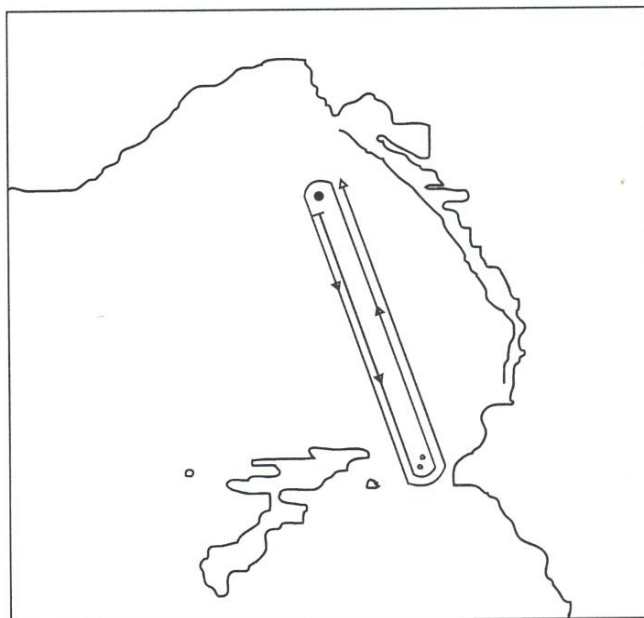
Parcours N° 11

- Départ (rade nord)
- Bouée de dégagement éventuelle
- Canoubier et Sourdaras (bâbord)
- Bouée Estaque (bâbord)
- Canoubier et Sourdaras (bâbord)
- Arrivée (bouée à babord)

DISTANCE :

Normal : 16 MN

Réduit : 8 MN

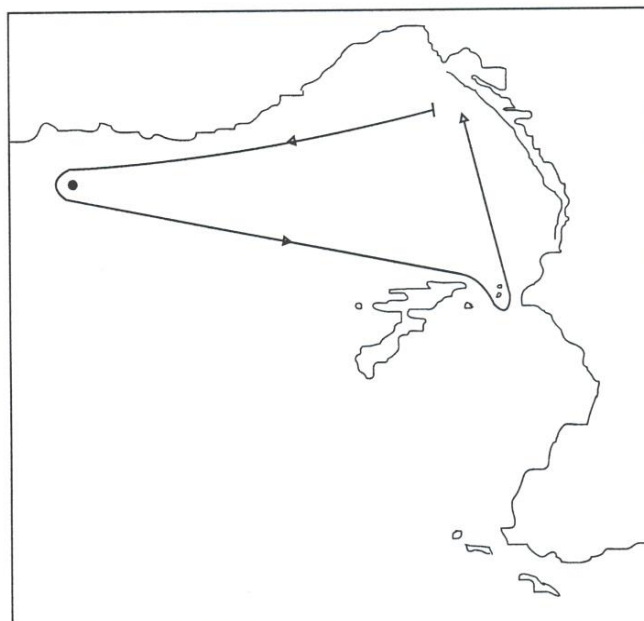


Parcours N° 12

- Départ (rade nord)
- Bouée de dégagement éventuelle
- Bouée de Carry (bâbord)
- Canoubier et Sourdaras (bâbord)
- Arrivée (bouée à babord)

DISTANCE :

Longueur : 16 MN

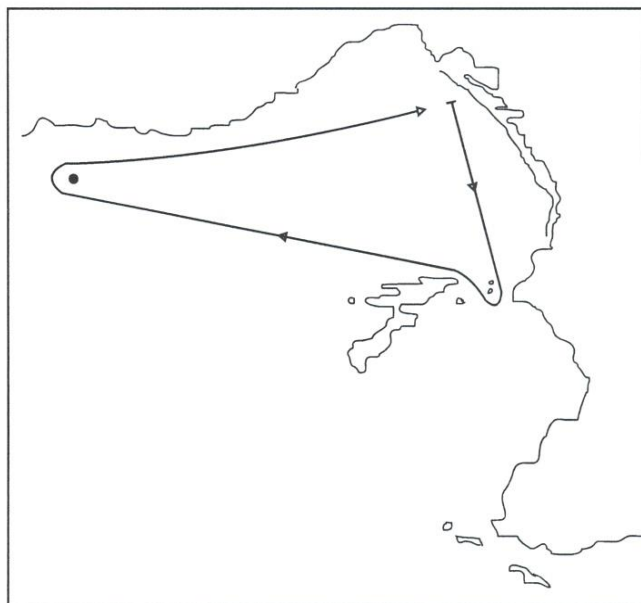


Parcours N° 13

- Départ (rade nord)
- Bouée de dégagement éventuelle
- Canoubier et Sourdaras (tribord)
- Bouée de Carry (tribord)
- Arrivée (bouée à tribord)

DISTANCE :

Longueur : 16 MN

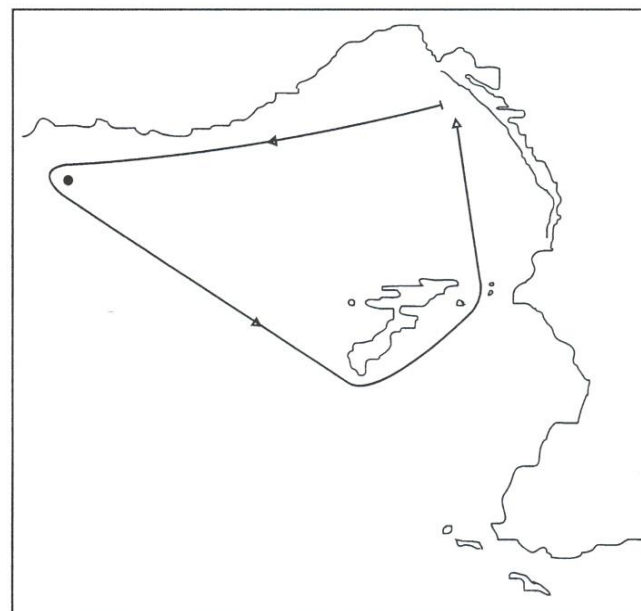


Parcours N° 14

- Départ (rade nord)
- Bouée de dégagement éventuelle
- Bouée de Carry (bâbord)
- Frioul et dépendances (bâbord)
- Arrivée (bouée à babord)

DISTANCE :

Longueur : 18 MN

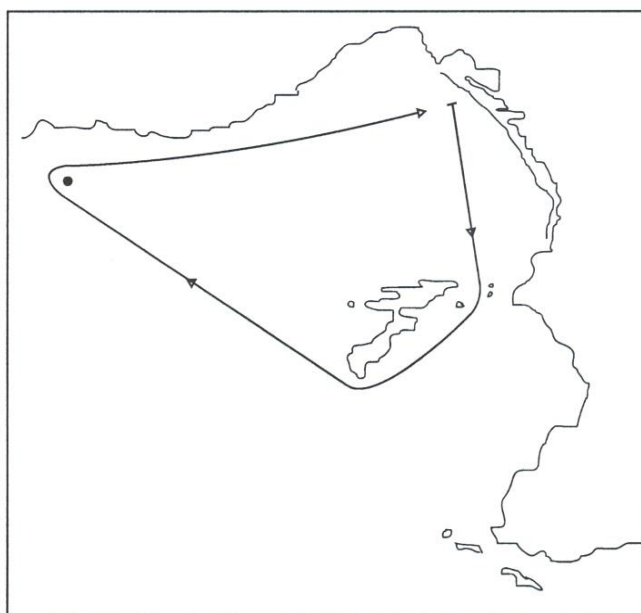


Parcours N° 15

- Départ (rade nord)
- Bouée de dégagement éventuelle
- Frioul et dépendances (tribord)
- Bouée de Carry (tribord)
- Arrivée (bouée à tribord)

DISTANCE :

Longueur : 18 MN

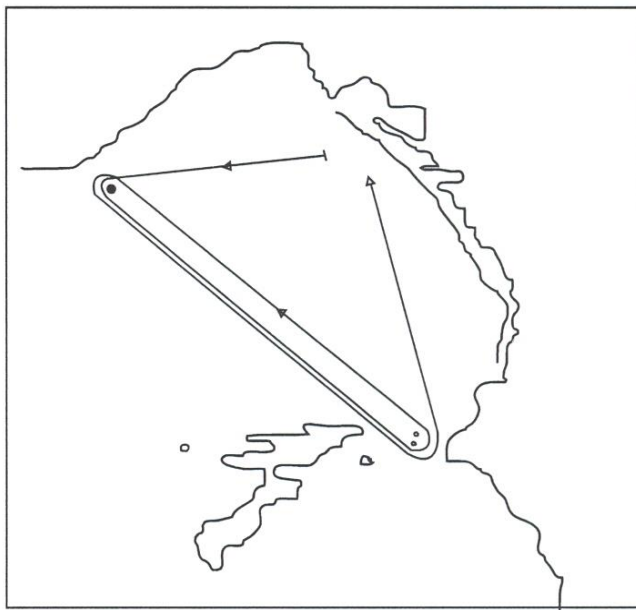


Parcours N° 16

- Départ (rade nord)
- Bouée de dégagement éventuelle
- Bouée de Niolon (bâbord)
- Canoubier et Sourdaras (bâbord)
- Bouée de Niolon (bâbord)
- Canoubier et Sourdaras (bâbord)
- Arrivée (bouée à babord)

DISTANCE :

Longueur : 20 MN



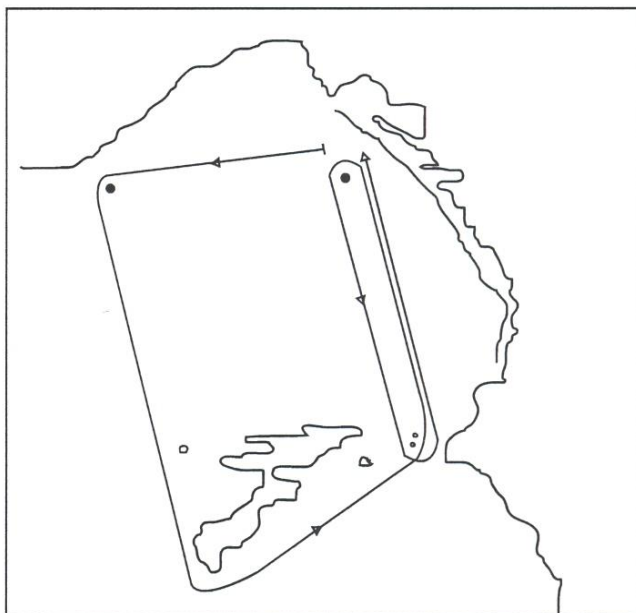
Parcours N° 17

- Départ (rade nord)
- Bouée de dégagement éventuelle
- Bouée de Niolon (bâbord)
- Frioul et dépendances (bâbord)
- Canoubier et Sourdaras (bâbord)
- Bouée Estaque (bâbord)
- Canoubier et Sourdaras (bâbord)
- Arrivée (bouée à babord)

DISTANCE :

Normal : 22 MN

Réduit : 14 MN



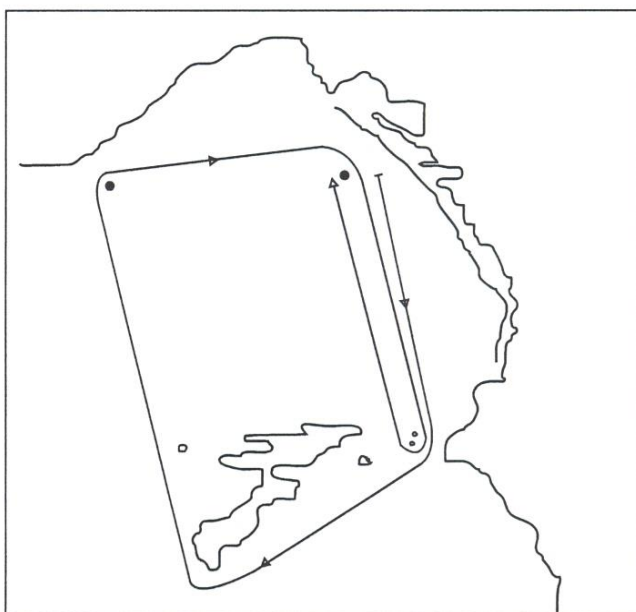
Parcours N° 18

- Départ (rade nord)
- Bouée de dégagement éventuelle
- Canoubier et Sourdaras (tribord)
- Frioul et dépendances (tribord)
- Bouée de Niolon (tribord)
- Bouée Estaque (tribord)
- Canoubier et Sourdaras (tribord)
- Arrivée (bouée à babord)

DISTANCE :

Normal : 22 MN

Réduit : 14 MN



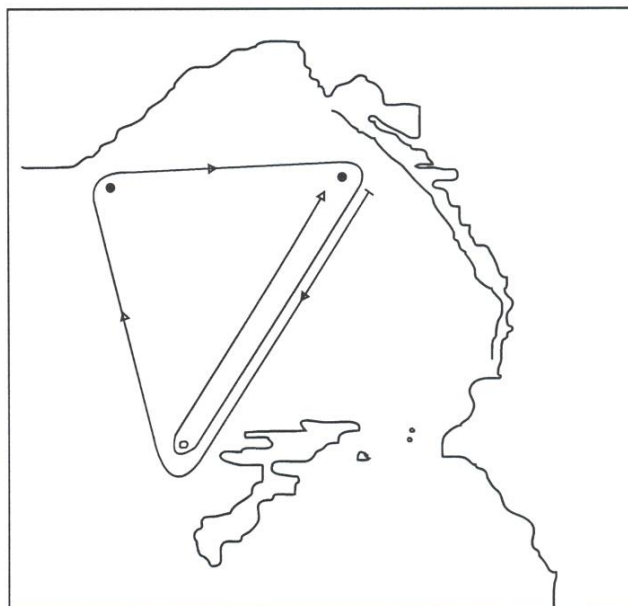
Parcours N° 19

- Départ (rade nord)
- Bouée de dégagement éventuelle
- Ilôt Tiboulen (tribord)
- Bouée de Niolon (tribord)
- Bouée Estaque (tribord)
- Ilôt Tiboulen (tribord)
- Arrivée (bouée à babord)

DISTANCE :

Normal : 19 MN

Réduit : 11 MN



ANNEXES PARCOURS

L'Ilot Tiboulen et le Château d'If font partie des dépendances du Frioul

Il est interdit de passer entre le Frioul et le Château d'If et entre les îlettes d'Endoume et la terre

Définition des différentes marques :

Bouée de l'Estaque: bouée orange située à environ 1/4 nautique dans le Sud Est du phare rouge de l'entrée Nord du port de commerce. (43°20'5"N - 5°19'4"E)

Ilot Tiboulen : (43°16'8"N - 5°17'3"E)

Canoubier et Sourdaras : constituent une seule marque de parcours (2 tourelles cardinales Ouest)
(43°17'1"N - 5°20'4"E)

Bouée de Carry : «marque spéciale», espar jaune de 4 mètres à l'Est de la Reserve Marine
(43°19'4"N - 5°10'4"E)

Bouée de Niolon : bouée blanche située à environ 0,3 nautiques dans le Sud du port de Niolon
(43°20'1"N - 5°15'6"E)

Les schémas sont donnés à titre indicatif, seul le texte fait foi.

Toutes les positions et tous les schémas sont approximatifs et ne peuvent donner lieu à protestation.

Règles de circulation en Rade de Marseille

